

28 - Rémunération des animateurs et des directeurs occasionnels des accueils de loisirs et de jeunes pendant les vacances de l'été 2014

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Durant l'été, les Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte, Planoise et l'Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches mettent en œuvre différentes actions d'animation (accueils de loisirs, séjours mini-camps, accueils de jeunes). La Coordination Jeunesse & Inter'Agés organise également des activités d'été en direction des jeunes «Été Jeunes» et des espaces d'animation à Vital'été.

Pour mener à bien ces activités, ces structures sont amenées à recruter des animateurs occasionnels. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les modalités de rémunération (**rémunération brute hors charges et hors congés payés**) suivantes :

1) Accueil de loisirs - Accueils de jeunes - Animations familiales plein air - Anim'été jeunes

Les animateurs qui participent aux accueils de loisirs et des jeunes seront indemnisés selon les modalités suivantes :

Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :

- Journée complète avec repas :	60,09 €
- Journée complète sans repas :	47,63 €
- ½ journée :	35,17 €

Animateur non titulaire du BAFA* :

- Journée complète avec repas :	45,12 €
- Journée complète sans repas :	35,65 €
- ½ journée :	26,19 €

Les modalités de rémunération sont applicables également aux journées de préparation qui ont lieu en juin et juillet 2014.

Directeur des Accueils de Loisirs* ou référent animateur Accueil de Jeunes* (animateur diplômé BAFD ou équivalent*) :

- journée complète avec repas :	75,08 €
- journée complète sans repas :	59,62 €
- ½ journée :	44,17 €

2) Séjours courts et longs (Mini-camps, camps)

Les animateurs qui participent aux séjours seront indemnisés selon les modalités suivantes :

Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :

5 jours 4 nuits :	424,89 €
4 jours 3 nuits :	333,65 €
3 jours 2 nuits :	242,41 €
2 jours 1 nuit :	151,17 €

Animateur non titulaire du BAFA* :

5 jours 4 nuits :	320,09 €
4 jours 3 nuits :	251,30 €
3 jours 2 nuits :	182,52 €
2 jours 1 nuit :	113,74 €

Directeur des Accueils de Loisirs* ou référent animateur Accueil de Jeunes* (animateur diplômé BAFA ou équivalent*) :

5 jours 4 nuits :	529,85 €
4 jours 3 nuits :	416,12 €
3 jours 2 nuits :	302,39 €
2 jours 1 nuit :	188,66 €

3) Activités «Eté jeunes» et «Vital'été»

Les animateurs - loisirs qui participent aux activités d'«Eté jeunes» seront indemnisés selon les modalités suivantes :

Pitchouns :**Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :**

(* selon la réglementation en vigueur du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives).

- 6 jours :	213,07 €
-------------	----------

Animateur non titulaire du BAFA* :

- 6 jours :	159,16 €
-------------	----------

Arts & Créations :**Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :**

(* selon la réglementation en vigueur du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives).

- 6 jours :	213,07 €
-------------	----------

Animateur non titulaire du BAFA* :

- 6 jours :	159,16 €
-------------	----------

*Selon la réglementation en vigueur du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces modalités de rémunération.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.